

Centrale thermique de Bécancour

Le RNCREQ avait bien raison de s'opposer à ce projet coûteux et superflu

Montréal, le 8 novembre 2007 – Comme s'il fallait une preuve de plus, Hydro-Québec vient de confirmer que les écologistes avaient bien raison de s'opposer aux projets de centrales thermiques au gaz naturel du Suroît et de Bécancour. Refusant alors de croire au spectre d'une pénurie d'énergie, plusieurs organismes environnementaux avaient fait produire des expertises démontrant qu'il serait plus rentable d'augmenter significativement les efforts en efficacité énergétique et de développer le potentiel éolien du Québec.

Rappelons que vendredi dernier, Hydro-Québec déposait une demande à la Régie de l'énergie afin que celle-ci autorise la suspension de son contrat d'achats d'électricité à la centrale thermique de Bécancour (<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3649-07/mainRequete3649.htm>). Une décision qui coûtera des millions à Hydro-Québec.

Pour le directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), M. Philippe Bourke, cette situation soulève de nombreux enjeux et questionnements. Elle confirme d'abord qu'il y a de graves lacunes au niveau de la planification des besoins en énergie. «En seulement 3 ans, on est passé d'une crise (sic) à des surplus de près de 6 TWh, seulement pour Hydro-Québec Distribution.

- N'est-il pas temps de réaliser une véritable planification intégrée des ressources, tel que cela était prévu avant les changements à la Loi sur la Régie de l'énergie?
- Quelles leçons en tirer pour les projets de ports méthaniers (i.e. prévisions des besoins en gaz naturel) ?
- Qui doit payer pour les pénalités de bris de contrat et pour compenser les réductions des ventes de Gaz Métro ?»

Cette situation indique aussi qu'à 10 cent le KWh, le prix payé par Hydro-Québec est nettement plus élevé que celui prévu au départ (estimé à 6 cent le KWh). «Qui doit payer pour ces surcoûts ? N'aurait-on pas pu trouver des alternatives moins dommageables pour l'environnement ?», ajoute Philippe Bourke.

Tout aussi fondamentalement, cette situation soulève bien des questions sur la pertinence de la stratégie énergétique et sur la justification des projets en développement, tel que la dérivation de la Rupert et le complexe La Romaine.

protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec. Le RNCREQ est reconnu depuis près de 10 ans comme un intervenant actif auprès de la Régie de l'énergie.

Information :

Chantal Rainville, Responsable des communications, Cell. (418) 254-6938